

Communauté de l'agglomération
Saint-Lô Agglo
Arrondissement de Saint-Lô
Département de la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 16 JUILLET 2020

cc2020-07-16-008 : Élection des représentants de Saint-Lô Agglo au service
départemental d'incendie et de secours de la Manche .

Le conseil de la communauté de l'agglomération - Saint-Lô Agglo, dûment convoqué le dix juillet deux mil vingt, s'est réuni le seize juillet deux mil vingt, à huit heures, à l'amphithéâtre "François Digard" du Pôle Agglo21 à Saint-Lô, sous la présidence de Monsieur Fabrice LEMAZURIER, président

Monsieur Yves ANQUETIL est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Étaient présents :

AGNEAUX : Mme Géraldine PAING, M. Alain SEVÉQUE, Mme Evelyne MASSICOT, M. Patrick SIMON, AIREL : M. Jean-Pierre BRANTHONNE, AMIGNY : M. Patrice GENEST, BAUDRE : M. Daniel JORET, BEAUCOUDRAY : Mme Michel de BEAUCOUDREY , BERIGNY : M. Denis LECLUZE, BEUVRIGNY : Mme Morgane BUISSON, BIEVILLE : M. Philippe BRIARD, BOURGVALLEES : M. Claude JAVALET, CARANTILLY : M. Michel PACARY, CAVIGNY : M. Eric FOLLAIN, CERISY-LA-FORET : M. Jean-Pierre LEDOUIT, CONDÉ-SUR-VIRE : M. Alain EUDES, M. Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY, CONDE-SUR-VIRE : M. Dominique CAILLIEZ, COUVAINS : M. Christian PERIER, DANGY : M. Dominique PAIN, DOMJEAN : M. Louis JANNIERE, FOURNEAUX : M. Thierry LEHARIVEL, GOUVETS : M. Rémy DESLANDES, GRAIGNES-MESNIL-ANGOT : M. Jean-Pierre GUEGAN, LA BARRE-DE-SEMILLY : M. Loïc RENIMEL, LA LUZERNE : M. Johnny DUBOSQ, LAMBERVILLE : M. Bernard FOUSSE, LA MEAUFFE : M. Pascal LANGLOIS, LE DEZERT : Mme Florence MAZIER, LE LOREY : M. Michel SAVARY, LE MESNIL-AMEY : M. Jacques CLAIRAUX, LE MESNIL-ROUXELIN : M. Philippe RICHOMME, LE MESNIL-VENERON : M. Henri FONTAINE, LE PERRON : M. Yves ANQUETIL, MARIGNY-LE-LOZON : M. Fabrice LEMAZURIER, Mme Adèle HOMMET, MONTRABOT : M. Jean-Pierre MARIE, MOON-SUR-ELLE : Mme Lydie BROTON, MOYON-VILLAGES : M. Jean-Pierre LOUISE, PONT-HEBERT : M. Michel RICHOMME, Mme Claude SAPIN, QUIBOU : M. Roland COURTEILLE , RAMPAN : Mme Sylvie LE BLOND, SAINT-AMAND-VILLAGES : M. Jean LEBOUVIER, Mme Annabelle DESPREY, SAINT-ANDRE-DE-L'EPINE : M. Gaétan SALAGNAC, SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE : Mme Maryvonne RAIMBEAULT, SAINTE-SUZANNE-SUR-VIRE : M. Antoine AUBRY, SAINT-FROMOND : M. Dominique QUINETTE, SAINT-GEORGES-D'ELLE : M. Nicolas TOSTAIN, SAINT-GEORGES-MONTCOCQ : M. Jean-Yves LAURENCE, SAINT-GERMAIN-D'ELLE : M. Guy BERTHOLON, SAINT-GILLES : M. Jean-Luc LEROUXEL, SAINT-JEAN-D'ELLE : Mme Marie-Pierre FAUVEL, M. Maurice LEPLATOIS, SAINT-JEAN-DE-DAYE : Mme Nicole GODARD, SAINT-JEAN-DE-SAVIGNY : M. Emmanuel LUNEL, SAINT-LÔ : Mme Brigitte BOISGERAULT, M. Jérôme VIRLOUVET, M. Jean-Karl DESCHAMPS, Mme Amélie DURAND, M. Valentin GOETHALS, M. Alexandre HENRYE, Mme Djihia KACED, Mme Nadine LE BROUSSOIS, M. Hervé LE GENDRE, Mme Emmanuelle LEJEUNE, M. Kévin LETELLIER, M. Jean-Yves LETESSIER, SAINT-MARTIN-DE-BONFOSSE : M. Jean-Paul PAYRASTRE, SAINT-PIERRE-DE-SEMILLY : M. Jean-

Claude BRAUD, SAINT-VIGOR-DES-MONTS : Mme Liliane BOSCHER, TESSY-BOCAGE : M. Michel RICHARD, Mme Jocelyne RICHARD, THÈREVAL : M. Thierry DUBOURG, TORIGNY-LES-VILLES : M. Mickaël GRANDIN, M. Daniel MEUNIER, Mme Julie TRAVERS, VILLIERS-FOSSARD : M. Wilfried GUILLEMET

Étaient absents excusés et représentés :

BOURGVALLEES : M. Serge DESVAGES donne pouvoir à M. Claude JAVALET, CONDÉ-SUR-VIRE : Mme Nathalie LECLER donne pouvoir à M. Laurent PIEN, MONTREUIL-SUR-LOZON : M. Jean AUVRAY donne pouvoir à M. Jacques CLAIRAUX, SAINT-LÔ : Mme Anita AUBERT donne pouvoir à M. Valentin GOETHALS, Mme Stéphanie CANTREL donne pouvoir à M. Alexandre HENRYE, M. Arnaud GENEST donne pouvoir à M. Jérôme VIRLOUVET, Mme Christine LE COZ donne pouvoir à M. Jean-Karl DESCHAMPS, M. François BRIERE donne pouvoir à M. Valentin GOETHALS, Mme Margaux ALARD-LE MOAL donne pouvoir à M. Kévin LETELLIER, M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE donne pouvoir à Mme Brigitte BOISGERAULT, Mme Virginie METRAL donne pouvoir à Mme Emmanuelle LEJEUNE, Mme Touria MARIE donne pouvoir à M. Jean-Yves LETESSIER

CANISY : M. Jean-Marie LEBEHOT représenté par sa suppléante Mme Marie-Pascale HOUBEN, REMILLY-LES-MARAIS : Mme Marie-Josèphe BAUGE représentée par son suppléant M. Philippe GOSSELIN, SAINT-LOUET-SUR-VIRE : Mme Françoise LOUIS représentée par son suppléant M. Axel VALETTE

Étaient excusés :

BOURGVALLEES : Mme Fabienne LECLER, LE MESNIL-EURY : M. Erick LEJOLIVET

- nombre de conseillers en exercice	97
- nombre de conseillers titulaires présents	80
- nombre de suppléants présents	3
- nombre de pouvoirs	12
- nombre d'absents non représentés	2



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Réunion du 16 juillet 2020**

Service instructeur : Direction des affaires générales

Titre du rapport : Élection des représentants de Saint-Lô Agglo au service départemental d'incendie et de secours de la Manche

Rapporteur : Monsieur Fabrice LEMAZURIER, président

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1424-24-3, R1424-2 à R1424-15,

Vu la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires (1),

Vu l'arrêté préfectoral n°16-110-VL du 03 octobre 2016 portant statuts de la communauté d'agglomération « Saint-Lô Agglo », conformément à l'article L.5211-5-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport n°2-4 du conseil d'administration, en date du 15 octobre 2019, du service départemental d'incendie et de secours.

CONSIDERANT ce qui suit :

Conformément aux dispositions réglementaires, Saint-Lô Agglo adhère à ce service dans le champ de compétences détenues au titre obligatoire.

Il est donc proposé d'élire des membres titulaires et suppléants pour représenter la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo au sein du service départemental d'incendie et de secours de la Manche.

Les conseillers communautaires intéressés sont invités à se faire connaître. Il s'agit de :

COMITÉ SYNDICAL	
Titulaires	Suppléants
1 – Michel RICHOMME	1 Jean-Marie LEBÉHOT

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité :

- l'élection des représentants de Saint-Lô Agglo au sein du service départemental d'incendie et de secours de la Manche tels que susmentionnés.

Ainsi délibéré en séance.

Le président de Saint-Lô Agglo certifie le caractère exécutoire de la présente délibération reçue en préfecture le et affichée le 24 JUIL. 2020

Extrait certifié conforme

Monsieur Fabrice LEMAZURIER

